

## Ouverture estivale du pôle enfance jeunesse

- Le guichet unique est ouvert tout l'été
  - **du 9 juillet au 31 août**
  - **du lundi au vendredi**
  - **de 8h à 12h**
- L'ALSH est ouvert **du 9 juillet au 10 août** et accueille vos enfants à l'école Véronique Hébert.
- **Attention** : les inscriptions du centre de loisirs ont lieu auprès du guichet unique au Baux aux horaires d'accueil.

## Dossier d'inscription 2018/2019

Le dossier d'inscription pour **la rentrée scolaire 2018/2019** est à votre disposition ; il est obligatoire pour tout enfant fréquentant au moins un de nos accueils.

Nous vous rappelons qu'à défaut des **permanences du guichet unique le matin**, vous pouvez déposer votre dossier dans la boîte aux lettres « guichet unique... », située en bas du bâtiment (complètement à l'extrémité en direction du complexe sportif).

Le dossier et la présente note d'information sont également disponibles sur le site et le blog de la Ville.

Comme chaque année, nous vous demandons de nous transmettre **le dossier complet** (dossier et documents complémentaires) afin de pouvoir le traiter et vous permettre d'inscrire votre enfant le moment voulu. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté, retardant l'inscription de votre enfant.

**Nous vous rappelons qu'un dossier déposé ne vaut pas inscription et que toute inscription à la cantine, aux ALP ou à l'ALSH est effective une fois la prestation réglée : il s'agit toujours d'un paiement par avance. Par ailleurs, l'accueil de votre enfant à la cantine ou aux accueils périscolaires ne sera possible que si vous êtes à jour des paiements précédents.**

## Infos de rentrée

- La rentrée des classes a lieu le lundi 3 septembre 2018
- Le premier jour de la rentrée : il n'y a **pas d'accueil ALP le matin** de 7h30 à 9h00
- Il n'y a **pas de cantine pour les petites sections** le lundi et mardi de la rentrée.

- Les inscriptions au centre de loisirs pour les mercredis de la rentrée débuteront 3 semaines avant, soit le **lundi 13 août**. Cette première période va **du mercredi 5 septembre au mercredi 17 octobre 2018**.

## Fonctionnement du guichet unique

Le guichet unique concerne les inscriptions de :

- La cantine scolaire
- Les cartes d'accueils périscolaires : ALP des Baux et ALP Véronique Hébert
- Le centre de loisirs : ALSH (mercredis et vacances)
- Les séjours
- Les classes de découverte

Toute inscription est effective **une fois que vous avez réglé la prestation** auprès du guichet unique d'inscription : **il s'agit toujours d'un paiement par avance**.

Contact :

- Par téléphone : 04.67.18.24.85
- Par mail : [guichet.unique@ville-poussan.fr](mailto:guichet.unique@ville-poussan.fr)

### Horaires d'ouverture en période scolaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h30	8h30-11h30	8h-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
Fermeture au public				14h30-17h30

### Horaires d'ouverture pendant les vacances

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h

## Fonctionnement des ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES (ALP)

### Rappel jours et horaires d'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

### Horaires des ALP

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- De 7h30 à 9h00 (accueil payant) : accueil échelonné des enfants jusqu'à 8h40
- De 12h00 à 14h00 (accueil payant) : pause méridienne avec cantine
- De 12h00 à 12h30 (accueil gratuit) : départ échelonné sans cantine
- De 13h00 à 14h00 (accueil payant) : accueil échelonné sans cantine jusqu'à 13h40

- De 17h00 à 17h30 (accueil gratuit) : accueil fixe, sortie unique à 17h30
- De 17h00 à 18h00 (accueil payant) : études surveillées
- De 17h30 à 18h00 (accueil payant) : accueil fixe, sortie unique à 18h00
- De 18h00 à 18h30 (accueil payant) : départ échelonné jusqu'à 18h30

## Lieux des animations en ALP

Les activités organisées dans le cadre des ALP ont lieu soit dans l'enceinte de l'école (Baux ou VH), soit à l'extérieur, à proximité des établissements scolaires : skate-park, complexe sportif, collège, jeux de la mairie, city stades, jardin de la grotte, en garrigue, Bois de Boulogne, etc.

## Tarifification

La tarification appliquée aux familles est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge. L'achat de cartes de 5, 10, 20 ou 30 accueils est obligatoire pour fréquenter l'ALP.

Tarifification 2018/2019	Carte d'accueil	Pause méridienne
Tranche 1	0,70 €	3,85 €
Tranche 2	0,90 €	4,25 €
Tranche 3	1,10 €	4,65 €

# Fonctionnement de l'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

## Jours et horaires d'ouverture

- En période scolaire : chaque mercredi, de 7h30 à 18h
- Pendant les vacances : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h
- Le centre de loisirs est fermé durant les vacances de Noël et les trois dernières semaines d'août.
- Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à la journée, à la ½ journée, avec ou sans repas.

## Inscriptions

Le dossier d'inscription du pôle enfance jeunesse est obligatoire pour tout enfant fréquentant l'ALSH. **Toutefois**, si vous avez déjà rempli un dossier d'inscription dans le cadre de l'ALP (cantine, accueil du matin/soir), **vous n'avez pas à remplir de nouveau dossier.**

Les inscriptions sont ouvertes **trois semaines avant chaque période** : les mercredis de vacances à vacances ainsi que les différentes vacances scolaires. Attention, **il n'y a pas de réinscription automatique.** Le nombre de places étant limité, pensez à inscrire votre enfant au plus vite.

**TOUTE INSCRIPTION EST FERME ET DEFINITIVE.**

Cas exceptionnel entraînant le remboursement ou le report dans un délai de 3 mois :

- maladie avec certificat médical à l'exception de la 1<sup>ère</sup> journée d'annulation
- accident avec certificat médical à l'exception de la 1<sup>ère</sup> journée d'annulation
- décès d'un membre de la famille avec un écrit signé par les parents de l'enfant
- Toute situation entraînant un changement de domicile des enfants ne permettant plus de fréquenter l'accueil de loisirs de Poussan.

## Programmes

A chaque période, les programmes d'animation sont disponibles :

- Au pôle enfance jeunesse :
  - affichage sur le panneau situé à l'entrée du groupe scolaire
  - sur les portes des salles d'accueil
- A l'ALP Véronique Hébert : affichage sur le panneau situé dans le passage entre les deux écoles
- Sur le blog de la ville : <http://blog.ville-poussan.fr/> (à droite, dans l'onglet *catégorie* « service enfance jeunesse »)

## **Lieu des animations en ALSH**

Les activités sont organisées soit dans l'enceinte du centre, soit à l'extérieur : skate-park, complexe sportif, jeux de la mairie, city stades, jardin de la grotte, en garrigue, Bois de Boulogne, etc., soit enfin en sortie en dehors de POUSSAN.

## **Tarifification 2018/2019 :**

- De 5,60 € à 12,60 € la journée sans le repas
- Supplément de 2€ par jour et par enfant pour les familles non domiciliées sur POUSSAN
- L'aide de la CAF de l'Hérault permet une déduction de 2,30€ par ½ journée de centre pour les familles bénéficiaires.



- **Tout changement en cours d'année** doit OBLIGATOIREMENT être communiqué au Pôle Enfance Jeunesse : numéro de téléphone, personnes autorisées à récupérer l'enfant, difficultés de santé, etc.
- Si la personne qui récupère votre enfant n'est pas marquée sur le dossier d'inscription, il est obligatoire pour les parents de contacter le Pôle Enfance Jeunesse **et** l'enseignant(e) pour les en informer. La personne qui vient chercher l'enfant doit se munir d'une pièce d'identité.

## Contacts

- |                                       |                |  |
|---------------------------------------|----------------|--|
| – <b>Guichet unique d'inscription</b> | 04.67.18.24.85 | <a href="mailto:guichet.unique@ville-poussan.fr">guichet.unique@ville-poussan.fr</a>   |
| – <b>ALP DES BAUX</b>                 | 04.67.18.13.38 | <a href="mailto:alp@ville-poussan.fr">alp@ville-poussan.fr</a>                         |
| – <b>ALP V. HÉBERT</b>                | 06.79.71.27.21 | <a href="mailto:alp@ville-poussan.fr">alp@ville-poussan.fr</a>                         |
| – <b>ALSH</b>                         | 04.67.18.13.38 | <a href="mailto:clsh@ville-poussan.fr">clsh@ville-poussan.fr</a>                       |
| – <b>Affaires scolaires</b>           | 04.67.43.78.44 | <a href="mailto:secretariat.pej@ville-poussan.fr">secretariat.pej@ville-poussan.fr</a> |